

Compte rendu d'activité

Atelier de consultation des personnes élues- Volet orientations

Plan climat de la MRC du Val-Saint-François, 2026

Présenté à la MRC du Val-Saint-François

07 mai 2022



**pour des villes
à échelle humaine.**

1. Description et objectifs de l'activité

La Municipalité régionale de comté (MRC) du Val-Saint-François élabore son Plan climat dans le cadre du programme provincial « Accélérer la transition climatique locale ». La MRC a déjà complété l'essentiel des étapes de préparation et d'analyse prévues par le programme, notamment l'inventaire des émissions de GES, l'évaluation des risques climatiques et la rédaction d'orientations préliminaires. Pour finaliser le volet des orientations et préparer les étapes subséquentes visant à déterminer les actions concrètes à intégrer au plan, la MRC a invité les personnes élues du territoire à se réunir lors d'une séance de consultation.

Les objectifs de l'activité étaient les suivants :

- Présenter succinctement le diagnostic territorial comprenant l'inventaire 2024 des GES, l'analyse préliminaire des risques climatiques et les résultats du 1er sondage citoyen;
- Mesurer l'adhésion aux orientations préliminaires du plan climat et les bonifier;
- Sensibiliser aux modalités de calcul des émissions de GES et arriver à un consensus sur une vision de leur cible de réduction.

Le tableau suivant présente le déroulement général de l'activité :

Objectifs	Contenu
Introduire l'activité et présenter les résultats des analyses (35min)	• Présentation des objectifs et du déroulement • Présentation du diagnostic territorial et des résultats du sondage citoyen par la MRC
Révision et discussion sur les orientations préliminaires (35min)	• Exercice individuel d'évaluation et de commentaires sur les orientations • Discussion ouverte sur des éléments d'importance en lien avec les orientations et le Plan climat
Présentation des modalités de calcul des émissions de GES (15min)	• Présentation des inventaires GES de la MRC • Présentation des modalités requises dans le Plan climat en lien avec la cible de réduction des émissions de GES
Discussion sur la cible de réduction des émissions de GES (50min)	• Par table, discussion sur une orientation liée à la réduction des émissions de GES sur les sujets suivants : rôle des municipalités, ambition de la cible, idées d'actions

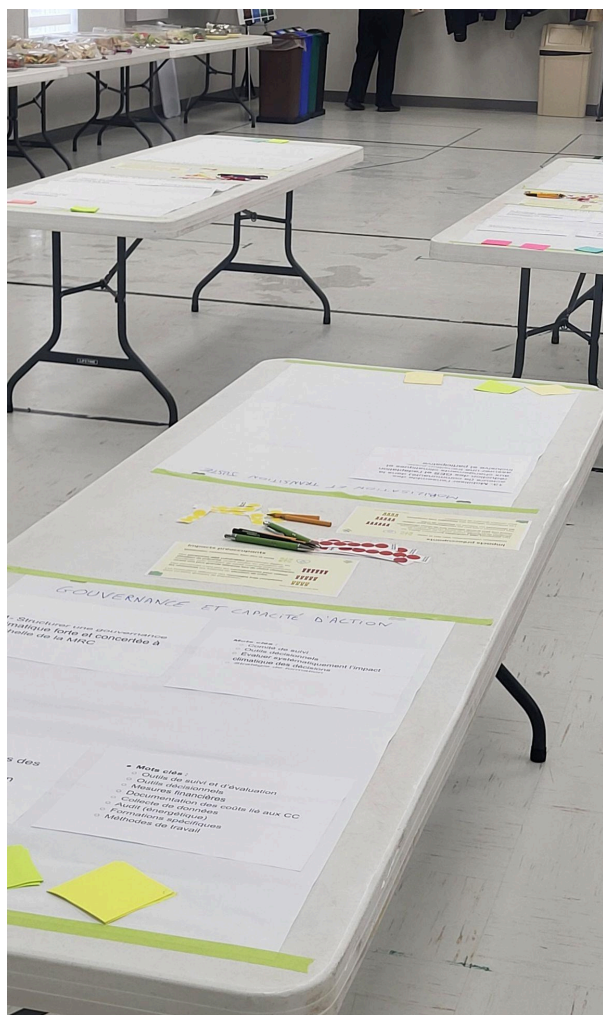
2. Participation

Sur 33 personnes élues inscrites, 29 étaient présentes. Il s'agissait des maires, mairesses et des conseillers et conseillères des municipalités du territoire de la MRC.

3. Synthèse des résultats

Exercice de révision et de discussion sur les orientations préliminaires

Tout d'abord, les 13 orientations préliminaires rédigées par les personnes professionnelles de la MRC, à partir des résultats des activités de consultation précédentes, étaient présentées sur des grandes feuilles blanches dans la salle. Chaque personne élue pouvait les lire puis ajouter des pastilles à celles qu'elle identifiait comme devant être bonifiée ou discutée : une pastille jaune si des conditions sont à ajouter à l'orientation, une pastille rouge si l'orientation est problématique et nécessite une discussion. Ensuite, chaque personne pouvait commenter chaque orientation à l'aide de post-its.



De manière générale, les personnes élues étaient plutôt satisfaites des orientations. Toutefois, sans les actions concrètes, elles considéraient qu'elles étaient difficiles à critiquer. Ainsi, aucune pastille rouge n'a été posée sur les orientations. Voici le résumé des commentaires par orientation :

Orientation	Commentaires
1. Structurer une gouvernance climatique forte et concertée à l'échelle de la MRC	• Valoriser la concertation : Ensemble on est plus fort et notre pouvoir économique aussi • Enjeu de la disponibilité du personnel à prendre en considération • Idée d'avoir un portail collaboratif, avec des indicateurs clés de performance et des cibles
2. Renforcer les capacités des municipalités à planifier et mettre en œuvre la transition climatique et la gestion des événements extrêmes.	• Ajouter la mention « et entre les municipalités » • Besoin d'avoir des moyens financiers pour y parvenir • Idée de mutualisation de services entre les municipalités
3. Intégrer systématiquement les risques climatiques dans la planification et l'aménagement du territoire.	• Enjeu de la capacité financière à intégrer des mesures climatiques de manière systématique • Besoin de formation et développement d'expertise au sein de l'administration municipale pour être capable de réaliser ces mesures • Idée d'avoir un processus systématique qui permet d'anticiper les risques, les mesurer et proposer des mesures de mitigation
4. Adapter les infrastructures et équipements municipaux afin d'accroître leur résilience face aux aléas climatiques et leur sobriété (énergétique)	• Idée de se doter de normes de construction et d'aménagement communes • Idée de favoriser l'électrification des véhicules par l'installation d'une borne publique minimum par municipalité
5. Protéger, restaurer et valoriser les milieux hydriques et humides comme infrastructures naturelles essentielles	• Enjeu des limites d'actions qu'ont les municipalités sur les terrains privés
6. Assurer une gestion durable, équitable et intégrée de la ressource en eau	• Idée d'offrir un support financier pour permettre la mise en conformité des équipements de gestion des eaux usées • Besoin d'un maintien de la qualité et de la sécurité de l'eau potable dans les nappes phréatiques et les puits artésiens • Idée de rendre disponible à toutes et tous l'eau potable, par exemple en en mettant à disposition dans un centre communautaire ouvert 24h/7j

Orientation	Commentaires
7. Valoriser les milieux naturels et renforcer la résilience des écosystèmes et de la biodiversité face aux changements climatiques	• Besoin de développer des partenariats avec des organismes de protection et de conservation • Idée de créer et protéger les corridors fauniques et floristiques • Idée que dans les nouveaux développements résidentiels, prévoir des parcs et aires protégées systématiquement
8. Soutenir la transition climatique des secteurs agricole, forestier et récréotouristique	• Besoin de faciliter les échanges entre les parties prenantes
9. Réduire les émissions de GES liées aux déplacements en transformant les pratiques de mobilité	• Besoin de développer de nouveaux modes de déplacements dans la MRC : transport collectif, covoiturage, voitures électriques, le vélo via des pistes cyclables, etc.
10. Accompagner les citoyens, les entreprises et les institutions dans la réduction de leur empreinte carbone	• C'est un travail continu à faire mais pas nécessairement la priorité
11. Renforcer la performance en gestion des matières résiduelles et en économie circulaire	• Besoin d'éducation et de sensibilisation pour inciter la population à changer leurs comportements par rapport à la gestion de leurs matières résiduelles • Besoin de réfléchir à rendre plus efficace la collecte des matières résiduelles
12. Aménager des milieux de vie durables, accessibles et favorables à la santé et au bien-être qui réduisent les vulnérabilités.	• Enjeu des ressources financières pour réussir ces aménagements • Besoins de mettre en lumière les éléments à prioriser lors d'un PPU ou lors d'un développement résidentiel
13. Mobiliser l'ensemble des acteurs (la communauté) dans la réduction des GES et l'adaptation aux changements climatiques et assurer une transition juste, inclusive et participative	• Enjeu que les citoyens seuls ne peuvent pas faire de différence sans l'apport des entreprises et institutions

Après l'exercice individuel, une discussion de groupe a eu lieu. En voici les faits saillants :

- **L'enjeu des ressources humaines pour mettre en œuvre les actions du Plan climat** a fait l'objet de la majorité de la discussion. En effet, dans les petites municipalités, les équipes de l'administration municipale sont petites, avec des compétences larges. Il n'y a souvent pas toutes les expertises requises pour intégrer une multitude de mesures adaptées aux changements climatiques dans les projets, ni les moyens pour s'entourer de spécialistes. Également, remplir des demandes de subvention pour réaliser des projets prend du temps et cela rajoute du travail supplémentaire à des

équipes déjà chargées. Un consensus s'est alors dessiné sur un besoin de sensibilisation, de formation et d'accompagnement des équipes municipales.

- **Le rôle de la MRC comme soutien principal des municipalités** est également revenu comme étant un besoin dans les discussions. En effet, dans la gouvernance de la mise en oeuvre du Plan climat, il est majoritairement souhaité que la MRC agisse comme leader pour faire en sorte que tout le monde avance dans la même direction, pour favoriser la collaboration entre les municipalités et pour aider les équipes municipales dans la mise en oeuvre (une solution à l'enjeu du point précédent). Certaines personnes élues ont nommé le souhait que la MRC favorise le partage des expertises propres à certaines des municipalités et le développement des capacités, qu'elle gère le financement des projets subventionnés dans le cadre du Plan climat et qu'elle assure l'arrimage de projets intermunicipaux, en composant des équipes multidisciplinaires qui intègre l'expertise professionnelle locale.
- Enfin, certaines personnes élues ont mentionné le **potentiel des comités citoyens pour aider les municipalités à mettre en oeuvre le Plan climat**. Ces comités pourraient avoir un rôle actif d'aide à la mobilisation et de conseil, partageant leur point de vue sur les priorités d'actions, les moyens de mise en oeuvre et les enjeux potentiels. Surtout, les expertises des personnes de ces comités peuvent être mises à profit pour aider les équipes municipales à mieux arrimer les projets avec la réalité du terrain et, parfois même, pour les aider à développer des compétences spécifiques.



Exercice sur la cible de réduction des émissions de GES

Après une présentation du portrait des émissions de GES de la MRC et des modalités de leur calcul pour établir la cible de réduction, les personnes élues étaient divisées en trois groupes. Chacun de ces groupes devait répondre à des questions sur une orientation liée aux GES :

- Le rôle des municipalités dans la mise en œuvre des actions ;
- Le niveau d'ambition et d'implication pour la réalisation ;
- Les coûts ou actions qu'elles sont prêtes à réaliser.

L'objectif principal était de mieux comprendre le positionnement collectif quant aux orientations de réduction des GES. Voici les faits saillants des discussions par orientation :

Réduire les émissions de GES liées aux déplacements en transformant les pratiques de mobilité

- **Rôle des municipalités**
 - Rôle de faiseur en développant des infrastructures permettant la réduction des GES, en réalisant des évaluations, en achetant des véhicules électriques ;
 - Rôle de régulateur auprès des entreprises pour réussir à développer des actions réduisant les déplacements vers les lieux d'emploi ;
 - Rôle d'informateur et de sensibilisateur auprès de la population pour inciter au changement de comportement et favoriser leur adhésion aux actions.
- **Ambition des municipalités**
 - Le transport étant une grosse partie des émissions de GES, il y a une volonté d'avoir de l'ambition pour avoir un fort impact (7 à 8,5/10). Toutefois, considérant le milieu rural de la MRC et les longues distances entre la population et les services, la question de la possibilité de réduire la dépendance à l'auto-solo s'avère complexe. Comment faire pour limiter la dépendance à l'auto-solo dans ce contexte? Qu'est ce qu'il est possible de faire dans la limite des ressources financières?
- **Idées d'actions partagées**
 - Miser sur le transport collectif et le rendre efficace, jusqu'à potentiellement utiliser la formule du transport adapté ;
 - Faire de l'évaluation continue pour mesurer les effets du transport collectif sur les GES et adapter l'offre en conséquence ;
 - Sécuriser les pistes cyclables ;
 - Réfléchir aux matériaux utilisés pour construire les routes, est-ce que les surfaces asphaltées sont les meilleures pour les GES?
 - Favoriser le transport collectif ou le covoiturage pour les personnes employées des entreprises du secteur (souvent les mêmes horaires de travail)
 - Acheter des autos électriques ou s'associer avec communauto ou bixi pour favoriser l'autopartage et le vélopartage.

Renforcer la performance en gestion des matières résiduelles et en économie circulaire

- **Rôle des municipalités**
 - Rôle de consultation, d'information, d'éducation et de sensibilisation sur les bénéfices d'investir dans l'atténuation ;
 - Rôle de régulateur et de facilitateur pour la population et les commerces ;
 - Il y a un souhait de centraliser la gestion des projets de gestion des matières résiduelles à la MRC et de renforcer la portée du service existant dans les municipalités.
- **Ambition des municipalités**
 - L'ambition varie selon le territoire, notamment parce que l'accès à un écocentre est variable. Les populations de certaines municipalités vont dans d'autres MRC pour aller à l'écocentre parce que c'est plus près. La collecte des déchets dangereux a été introduite à certains endroits mais convient moins dans les endroits moins densément peuplés.
- **Idées d'actions partagées**
 - Le concept d'utilisateur-payeur est intéressant mais peu acceptable. Il faut développer de saines habitudes pour le rendre acceptable. Ce concept se traduirait notamment par la pesée des déchets. Le risque est que le recyclage deviennent plein de déchets pour éviter de payer ou que les gens fassent des dépôts sauvages si de bonnes habitudes ne sont pas adoptées avant ;
 - Améliorer la gestion des dépôts sauvages ;
 - Faire de la diffusion constante des informations locales sur la collecte, à chaque saison, même si on se répète et tenir des rencontres d'information ;
 - Développer une meilleure gestion de l'écocentre et la capacité à traiter différents déchets ou à établir des mécanismes de revente ;
 - Encourager les PME à faire ce qu'elles font déjà ;
 - Évaluer les coûts indirects associés à la réglementation et aux exigences environnementales ;
 - Évaluer le principe d'équité territoriale (critères, indicateurs) pour la répartition des coûts assumés collectivement ;
 - Sensibiliser les institutions et les corporations à embarquer dans le mouvement.

Accompagner les citoyens, les entreprises et les institutions dans la réduction de leur empreinte carbone

- **Rôle des municipalités**
 - Rôle d'éducation sur les changements climatiques auprès de la population, notamment pour favoriser l'adhésion aux actions du Plan climat.
- **Ambition des municipalités**
 - Le niveau d'ambition et coûts est unanimement estimé à 5/10. Le consensus s'est établi sur le souhait de ne pas avoir trop d'orientations et être sélectif pour que le plan reste réalisable. Dans cette sélection, il faut trouver un équilibre entre le court et le long terme pour être efficace.
- **Idées d'actions partagées**

- Mettre en place des concertations citoyennes pour être rassembleur, par exemple par la création d'un comité mixte citoyens/élus ;
- Créer une place pour ramasser les bouteilles ;
- Mettre en commun le ramassage des déchets avec une gestion différenciée en été et en hiver ;
- Mutualiser les demandes de subventions pour n'en faire qu'une mais qui profiterait à toutes les municipalités ;
- Avoir un agent de la MRC qui mutualiserait les infos pour plus de facilité à communiquer entre municipalités et améliorer leur collaboration ;
- Mieux informer la population et être transparent.

Faits saillants : quel est le positionnement collectif concernant les actions de réduction des GES?

Dans le but de définir une vision collective de réduction des GES, le Centre retient les éléments suivants des discussions de la journée :

- Les personnes élues ont mentionné que les municipalités ont un rôle de mobilisateur auprès de leur population. Elles peuvent informer et sensibiliser leurs citoyennes et citoyens sur les actions du plan climat visant les émissions de GES et les bénéfices d'y investir des ressources pour favoriser leur adhésion et accompagner au changement de comportement.
- Certaines personnes élues ont également mentionné que les municipalités peuvent avoir un rôle de régulateur, notamment auprès des entreprises privées, pour faciliter le développement de mesures de réduction.
- De manière générale, l'ambition des municipalités par rapport aux mesures de réduction des GES est forte, mais prudente. Des mesures incitatives et de sensibilisation à destination des entreprises et de la population, dont l'impact sur la cible est moins quantifiable, sont tout de même souhaitées pour déployer un effort concerté.
- Une des volontés véhiculées est de mettre en place des actions portées par la MRC. Le rôle envisagé de la MRC en serait un de coordination, d'expert et de soutien stratégique aux municipalités.
- Toutefois, il y a des niveaux d'ambition variables selon plusieurs facteurs :
 - Pour les mesures visant les déplacements, l'ambition est relativement forte, notamment parce que c'est un des domaines qui génère le plus de GES. Concernant les deux autres orientations, l'ambition semble plus mesurée, privilégiant un nombre d'actions limitées mais efficaces (réalisme).
 - Aussi, l'équité territoriale est un enjeu commun aux trois orientations. Dépendamment de la municipalité, certaines actions seraient plus ou moins efficaces à cause du contexte précis : il faudra donc assurer d'avoir une répartition juste des actions, soit de moduler leur niveau de priorité et des ressources qui leur seront allouées en vertu des bénéfices attendus (ex, les déplacements dans les petites municipalités versus dans les plus grandes, la proximité d'écocentre d'autres MRC, etc.)

4. Évaluation

- Un formulaire d'évaluation a été partagé aux personnes participantes à la fin de l'atelier puis dans le courriel de suivi. 9 personnes ont répondu.
- La formule et le climat de l'atelier ont été appréciés par les personnes participantes. Aussi, **les objectifs ont été atteints** ; la majorité des personnes connaissant mieux les changements climatiques et ses impacts présents et futurs pour la MRC, de même que les modalités du calcul de la cible des GES. La majorité des personnes ayant répondu au sondage ont également pu faire valoir les priorités et les enjeux climatiques de leur municipalité.
- Les commentaires étaient majoritairement positifs, mentionnant le bon déroulement de l'atelier. Une personne a mentionné que ça prend des actions concrètes, sinon c'est facile d'être pour le plan climat et une autre qu'il serait intéressant d'identifier une première cible commune que toutes les municipalités s'engagent à mettre en place en 2027.